

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique de l'étude d'impact pour le projet de construction d'une remontée mécanique de type télépulsé 4 saisons

sur la commune de ST MICHEL DE CHAILLOL

Par arrêté municipal N°2021-07, le Maire de la commune de ST MICHEL DE CHAILLOL a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'étude d'impact du projet de construction d'une remontée mécanique de type télépulsé sur la commune de ST MICHEL DE CHAILLOL.

L'objet de l'enquête publique doit être d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ce projet afin de permettre à la commune de disposer des éléments nécessaires à son information. Le dossier a été déposé au guichet unique de la Direction Départementale Territoriale des Hautes-Alpes.

L'enquête publique se déroule sur une période de 33 jours consécutifs du :

Lundi 19 avril 2021 – 8h30 au vendredi 21 mai 2021 – 18h30 inclus

dans la mairie de la commune de ST MICHEL DE CHAILLOL où le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire de la COVID 19.

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti dans les bureaux de la mairie de ST MICHEL DE CHAILLOL 68 place de la mairie 05260 ST MICHEL DE CHAILLOL pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ainsi que le vendredi après-midi de 15h à 18h30 sauf jours fériés ou fermeture exceptionnelle.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site : www.mairie-chaillo.fr

Le commissaire enquêteur, M.DUPONT Alexandre, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, en mairie de ST MICHEL DE CHAILLOL, aux dates et horaires figurant ci-après :

- Lundi 19 avril 2021 de 8h30 à 11h30
- Mardi 4 mai 2021 de 8h30 à 11h30
- Vendredi 7 mai 2021 de 15h à 18h30
- Mercredi 12 mai 2021 de 8h30 à 11h30
- Vendredi 21 mai 2021 de 15h à 18h30

Les observations peuvent être également adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :

- Par écrit à l'adresse du siège d'enquête : Mairie de ST MICHEL DE CHAILLOL 68 place de la mairie 05260 ST MICHEL DE CHAILLOL

- Par voie électronique à l'adresse : chaillo1.mairie@wanadoo.fr

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête en mairie de ST MICHEL DE CHAILLOL

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Mr le Maire de ST MICHEL DE CHAILLOL 68 place de la mairie 05260 ST MICHEL DE CHAILLOL – mail : chaillo1.mairie@wanadoo.fr

Le dossier d'enquête publique comprend l'étude d'impact du projet.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de ST MICHEL DE CHAILLOL.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmet à Mr le Maire le rapport et les conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de ST MICHEL DE CHAILLOL pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de ST MICHEL DE CHAILLOL pourra décider de déposer un permis d'aménager pour la poursuite de ce projet.